

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 janvier 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 3797)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 750

présenté par

M. Reda, M. Cattin, M. Ravier, M. Jean-Claude Bouchet, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras,
M. Pierre-Henri Dumont, Mme Louwagie, Mme Boëlle, Mme Audibert, M. Viry, M. Door,
M. Schellenberger, Mme Corneloup, M. Dive, M. Benassaya, M. Bazin, Mme Serre, M. Pauget,
Mme Bouchet Bellecourt, M. Minot, M. de Ganay et M. Aubert

ARTICLE 19 BIS

Après l'alinéa 51, insérer l'alinéa suivant :

« Il crée une plateforme des contre-discours pour cantonner la haine proposant des bonnes pratiques anti-haine. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose de créer une plateforme en ligne qui recense des bonnes pratiques anti-haine. Le but étant de faciliter l'accès aux outils du contre-discours et réunir les associations œuvrant dans des domaines différents afin de lutter contre la haine en ligne de façon incitative.